

<http://enseignants.se-uns.org/Evaluation-des-personnels-les-nouvelles-regles>



Évaluation des enseignants : les nouvelles règles

- Ma carrière - Évaluation des personnels - Les principes essentiels -

Date de mise en ligne : dimanche 14 mai 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le compte-rendu d'évaluation professionnelle est commun à tous les enseignants, quels que soient leur corps d'appartenance ou lieu d'exercice.

Il s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles de 2013 et met en évidence l'unicité et l'égale dignité du métier.

Onze compétences sont regroupées en trois unités selon qui est chargé de les évaluer.

Second degré

Cette entrée par les évaluateurs est une entrée pratique dans le second degré où il existe effectivement deux évaluateurs ayant chacun leur champ de compétences : l'IA-IPR et le chef d'établissement.

Elle paraît toutefois parfois artificielle dans la mesure où certaines compétences se croisent et se complètent.

Le dialogue entre les évaluateurs sera donc indispensable.

Premier degré

Quant aux enseignants du premier degré, ils conservent bien un évaluateur unique, l'IEN.

La grille tente d'objectiver les attendus de l'évaluation et chacune des onze compétences donne lieu à un positionnement sur quatre niveaux de maîtrise (À consolider, Satisfaisant, Très satisfaisant, Excellent).

La grille d'évaluation

Elle prend en compte les différentes facettes du métier. Si la moitié des items sont centrés sur le « cœur du métier », à savoir les activités d'enseignement dans la classe, les autres portent sur l'investissement dans le travail en équipe, l'accompagnement des élèves dans leur parcours, la responsabilité et l'éthique professionnelle.

Pour le SE-Unsa, ces dimensions de plus en plus prégnantes devaient être davantage reconnues et prises en compte.

Enfin, un item porte sur l'engagement dans une démarche collective et individuelle de développement professionnel.

Il implique bien sûr une relance de la formation continue de la part de l'institution, mais aussi la capacité de chacun d'entre nous à questionner nos pratiques et à chercher en équipe des réponses pédagogiques et éducatives aux difficultés de nos élèves.

Comme toutes les grilles d'évaluation multi-critères, celle-ci tend à donner une vision éclatée du métier.

Le SE-Unsa a défendu sans succès une approche plus globale avec trois entrées centrées sur l'évalué (J'agis en praticien expert des apprentissages, J'agis dans un collectif au service de la réussite de tous les élèves, J'agis au sein du Service public d'Éducation) et donnant lieu à des descriptifs qualitatifs des niveaux attendus reprenant les principales compétences du référentiel-métier.

Au final, si cette grille permet de mieux rendre compte du métier tel qu'il est réellement, elle nécessite une explicitation des niveaux de maîtrise attendus pour être totalement validée.